

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment de GENERALI INVESTMENTS SICAV

Classe : B, Part : X (Capitalisation) ISIN : LU0145455571

Cette SICAV est gérée par Generali Investments Luxembourg S.A.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de surperformer son Indice de référence et de fournir une appréciation du capital à long terme en réalisant des investissements durables via un processus d'investissement socialement responsable (ISR). Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable, le processus ISR visant l'investissement dans des sociétés cotées qui (i) contribuent à des objectifs sociaux ou environnementaux, (ii) ne portent pas préjudice de manière significative à des caractéristiques sociales ou environnementales et (iii) respectent de bonnes pratiques de gouvernance, comme expliqué plus en détail dans le Supplément du Fonds.

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable en vertu de l'article 9 du règlement SFDR. Le Fonds est un fonds thématique européen d'actions labellisé ISR, dont l'objectif est l'investissement durable en vertu de l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds investira au moins 90 % de son actif net dans des actions cotées et émises par des sociétés européennes. Aux fins du Fonds, les sociétés européennes sont des sociétés cotées en bourse ou constituées dans l'Union européenne, en Grande-Bretagne, en Norvège et en Suisse.

L'analyse ESG (qui porte sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), simultanément et entièrement intégrée au processus d'investissement, est réalisée en continu par le biais de la méthodologie «SPICE» exclusive du Gestionnaire financier (Sycomore Asset Management). Cette méthodologie vise en particulier à comprendre la répartition de la valeur créée par une entreprise entre toutes ses parties prenantes, et est structurée autour de 5 types de parties prenantes (Société et fournisseurs, Personnes – c'est-à-dire employés, Investisseurs, Clients et Environnement). Elle conduit à une cote SPICE de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée). L'analyse SPICE est appliquée à au moins 90 % de l'actif net du Fonds (à l'exclusion des obligations d'État et des liquidités) en continu.

Par ailleurs, dans la méthodologie SPICE globale, l'univers d'investissement du Fonds est construit selon des critères spécifiques, à savoir : un filtre destiné à exclure les principaux risques ESG et un filtre destiné à exclure les sociétés dont le business model, dans le pilier Investisseurs de SPICE, a une notation inférieure à 3/5.

Enfin, pour pouvoir entrer en portefeuille, les entreprises doivent être durables soit au niveau de leurs produits et services, soit au niveau de leurs pratiques (en mettant l'accent sur les conditions d'embauche, la diversité des genres ou les postes de direction). Les critères de sélection du Fonds contribuent également à l'analyse de l'exposition et/ou de la contribution d'une entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, comme expliqué plus en détail dans le Supplément du Fonds. Le Fonds s'engage à rendre compte chaque année de l'exposition des sociétés en portefeuille aux ODD grâce à leurs produits et services.

L'univers d'investissement éligible du Fonds est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à son univers d'investissement initial, à savoir les actions cotées émises par des sociétés européennes.

Afin de s'assurer que, bien que les sociétés en portefeuille contribuent à un objectif social, elles ne portent pas préjudice de manière significative à d'autres objectifs, le Fonds n'investit pas dans des sociétés impliquées dans les activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR établie par le Gestionnaire financier, car ces activités ont un impact social ou environnemental controversé, dans des entreprises concernées par une controverse de niveau 3/3 ni dans des entreprises ayant une notation SPICE égale ou inférieure à 3/5.

En outre, le Gestionnaire financier s'efforcera de surveiller les indicateurs ESG (c'est-à-dire, la contribution environnementale nette, la croissance de la main-d'œuvre sur trois ans, le pourcentage de femmes à des postes de direction décisifs et le pourcentage d'entreprises qui s'engagent à respecter les droits de l'homme). L'objectif des indicateurs ESG est d'obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs ESG par rapport à l'indice de référence du Fonds. Il peut y avoir des incohérences potentielles et une absence de données ESG, notamment lorsqu'elles sont émises par des fournisseurs de données externes (plus de détails sur les limites méthodologiques sont disponibles dans le Supplément du Fonds).

Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions émises dans le monde entier (en appliquant le même processus ISR que celui décrit pour les sociétés européennes), des instruments du marché monétaire, des obligations d'État, des obligations d'entreprises, des obligations convertibles et des droits de participation qui ne sont pas soumis au processus ISR précité.

Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif net dans d'autres fonds. Ces fonds doivent bénéficier, ou s'être engagés à bénéficier dans un délai d'un an, du label ISR français et/ou du label Greenfin français et/ou de tout(e) autre label, code ou charte étranger/étrangère équivalent(e). Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et fait référence à l'Indice de référence en cherchant à surperformer ce dernier. Le Gestionnaire financier choisit à son entière discrétion la composition du portefeuille du Fonds et aucune restriction ne s'applique quant au degré d'écart entre le portefeuille et la performance du Fonds et ceux de l'Indice de référence.

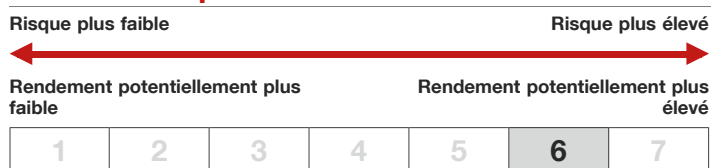
Le Fonds peut utiliser des instruments financiers et des instruments dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et d'investissement. Le sous-jacent de ces instruments dérivés est soumis au processus ISR ci-dessus. L'utilisation d'instruments dérivés doit être conforme aux objectifs à long terme du Fonds. Le Fonds peut également utiliser des techniques de prêt sur titres pour atteindre son objectif d'investissement.

Le Fonds est à capital variable. Vous pouvez obtenir le rachat des parts du Fonds chaque jour ouvrable au Luxembourg.

Cette catégorie de parts ne donne lieu à aucun dividende.

L'Indicateur de référence du Fonds est le MSCI Europe - Net Total Return Index.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

L'exposition diversifiée du Fonds aux marchés d'actions et aux risques de change explique qu'il soit classé dans cette catégorie.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Le Fonds négocie des transactions sur dérivés avec diverses contreparties. Il existe un risque que les contreparties ne soient plus en mesure d'honorer leurs obligations de paiement.

Risque opérationnel et risque lié à la conservation des titres : Le Fonds pourrait être victime de fraude ou de tout autre acte criminel. Il pourrait également subir des pertes suite à des malentendus ou à des

erreurs de la part de collaborateurs de la Société de Gestion, de la banque dépositaire ou de parties externes. Finalement, la gestion ou la conservation de ses encours pourraient être impactées par des événements extérieurs tels que des incendies, des désastres naturels, etc...

Finance durable : Il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté ni aucune liste de facteurs à prendre en compte pour s'assurer que des investissements sont durables. Le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	1 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller financier ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,92 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

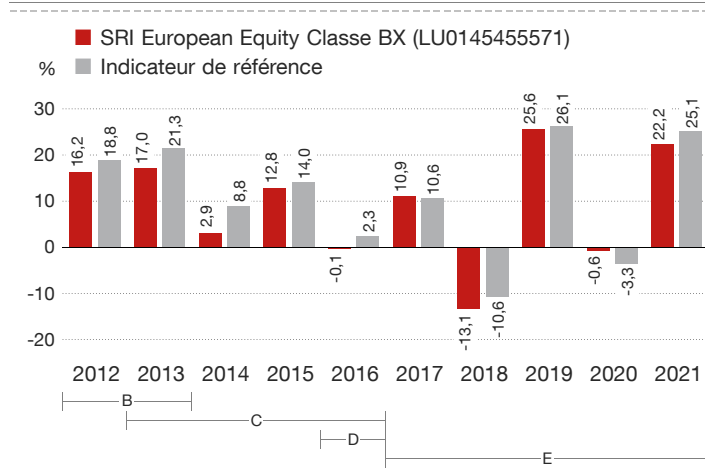
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage des frais courants se base sur les frais des 12 mois précédents, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de performance, le cas échéant, et les frais de portefeuille liés aux opérations, à l'exception des frais payés au dépositaire et tout frais d'entrée/de sortie versé à un organisme de placement collectif sous-jacent.

Une commission de conversion d'un maximum de 5,00 % de la valeur liquidative par part à convertir peut être facturée.

Pour plus d'informations sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties du prospectus, disponible à l'adresse www.generali-investments.lu.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés sur le Fonds, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du Fonds : 2 avril 2002.

Date de lancement de la part de Fonds : 29 août 2008.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Indice de référence : MSCI Europe - Net Total Return Index. Le Fonds faisant l'objet d'une gestion active, il n'est pas prévu que la performance de cette catégorie d'actions suive celle de l'Indice de référence.

B La politique d'investissement a changé le 06/06/2011. Après le 06/06/2011, l'indice de référence était [100% STOXX Europe 600]

C La politique d'investissement a changé le 29/04/2013. Après le 29/04/2013, l'indice de référence était [100% STOXX Europe Sustainability]

D La politique d'investissement a changé le 19/02/2016. Jusqu'au 18/02/2016, l'indice de référence était [100% STOXX Europe Sustainability Index]

E La politique d'investissement a changé le 10/07/2017

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en anglais gratuitement auprès de Generali Investments Luxembourg S.A., 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse électronique suivante : GILfundInfo@generali-invest.com.

La SICAV est divisée en compartiments multiples. Les actifs de chaque compartiment sont séparés des autres compartiments de la SICAV. Le prospectus concerne tous les compartiments de la SICAV. Son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Sous certaines conditions, vous pouvez convertir tout ou partie de vos parts d'un compartiment en parts d'un ou plusieurs autres compartiments. Vous trouverez des informations sur la procédure de droit de conversion au chapitre 8 du Prospectus.

Le Fonds propose d'autres classes pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Les détails à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, comprenant, entre autres, une description du calcul des rémunérations et des bénéfices ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des bénéfices, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet www.generali-investments.lu et un exemplaire papier de ladite politique de rémunération est également disponible sans frais pour les investisseurs qui en font la demande auprès du siège social de la Société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.generali-investments.lu.

La responsabilité de Generali Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.